

Une plainte inédite

Des class action made in France ? Pour la première fois dans l'affaire VW, les victimes peuvent porter plainte d'un simple clic. Il faut se connecter sur Weclaim.com, une plate-forme Web qui ambitionne de rassembler le plus de propriétaires – de Seat, Audi, Volkswagen – trompés possibles avant de proposer un accord amiable au constructeur. Puis s'il refuse, d'aller en justice (avec autant de procédures individuelles que de plaignants). Weclaim se paiera en prélevant 33 % des sommes récupérées. En cas d'échec, elle prend en charge les frais de justice et le plaignant ne paie rien. C'est « l'Uber du droit », assume un de ses fondateurs Frédéric Pelouze. Un modèle légal, souligne-t-il, « depuis qu'en 2014, la loi Hamon a levé l'interdiction de démarchage pour les avocats », et viable « car les technologies numériques font baisser fortement les coûts ». Environ quarante plaintes « classiques » sont aussi en cours en France. Trois juges d'instruction ont été nommés à Paris. « L'affaire est compliquée, il faudra du temps pour qu'elle aboutisse », indique Rémy Josseaume, avocat spécialisé dans l'automobile qui représente une vingtaine de plaignants individuels.